

Déclaration préalable SNUipp CAPD du 27 février 2018

Cette CAPD traitera des barèmes des permutations informatisées et de l'attribution des 800 points. Elle est l'occasion pour le SNUipp-FSU de rappeler ses revendications pour développer une médecine de prévention de qualité au service des enseignants et de leurs élèves. De nombreux PE ignorent leurs droits en matière de visite médicale ou de suivi. La santé des enseignants du premier degré est aussi un indicateur de la bonne santé du système scolaire. Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader. Les problèmes de santé liés à l'intensité du travail, au bruit, aux mauvaises postures, aux pressions, aux risques psychosociaux, sont reconnus par des études. Les situations de souffrance au travail ne sont plus l'exception et les démissions sont en hausse.

Aujourd'hui le ministère de l'éducation nationale n'est pas en mesure de connaître l'état de santé des personnels placés sous son autorité. Pourtant il a pour obligation de préserver leur santé au travail. Agir sur les conditions de travail, prévenir les risques professionnels, garantir une bonne santé au travail, cela n'est possible qu'avec un service de médecine de prévention en capacité d'assurer toutes ces missions.

La CAPD traitera également de la liste d'aptitude aux fonctions de directrices d'école.

Rappelons que le ministre de l'Éduca-

tion Nationale affirme, dans son ouvrage « L'école de demain », page 46 que : « la question du statut des écoles peut être abordée, avec comme enjeu central les missions du directeur d'école, qui pourrait ainsi devenir le responsable hiérarchique des professeurs de son école » et d'ajouter que ces derniers pourraient avoir la capacité « à répartir les services et donc à affecter les maîtres les plus expérimentés et les plus compétents sur les niveaux cruciaux que sont le CP, mais aussi la grande section ».

Une belle démonstration de l'école de la confiance et de la bienveillance...

À celles et ceux qui en douteraient encore, il indique page 131 « qu'il convient de se poser la question des directeurs d'école : là où la difficulté scolaire est la plus forte, il peut s'avérer pertinent de faire l'investissement budgétaire pour favoriser l'émergence de directeurs d'école agissant en patrons... ».

Le SNUipp-FSU tient également à rappeler qu'il dénonce avec force les postes à exigences particulières comme les postes à profil. Ils ne sont rien d'autre qu'une remise en cause de l'indépendance des fonctionnaires. En effet, toute commission émettant par nature des avis subjectifs, et ce malgré toute l'expertise que peuvent avoir les Inspectrices et les Inspecteurs sur bien des domaines, nul ne peut remettre en cause l'indépendance que permet un système basé sur l'Ancienneté Générale de Service. Rappelons que l'indépendance du pouvoir hiérarchique et la

nécessaire confiance à priori due à chaque personnel n'excluent nullement le contrôle, qui est exercé par les corps d'inspection, et ce, au titre de la nation.

Dans ce cadre, nous attirons votre attention sur les conséquences des décisions prises lors des entretiens. Pour rappel, chaque année ou presque, un ou des avis défavorables donnent lieu à des contradictions qui ne servent ni l'intérêt ni le bon fonctionnement du service public d'éducation.

À cette occasion, nous souhaitons alerter l'ensemble de nos collègues. Car, c'est ce type de fonctionnement que ce gouvernement va tenter d'imposer à l'Éducation Nationale : l'absence de règle commune et le fait hiérarchique.

À quoi bon des règles et des instances telles que celle-ci, si ce sont les Directeurs Académiques ou les IEN qui font « leur marché » parmi les candidat-es à telle ou telle fonction ? Ce monde existe déjà... C'est celui de nombre d'entreprises privées ou en cours de privatisation. C'est le monde du court terme, de la compétition, de l'individualisme. En quoi de telles valeurs seraient-elles profitables aux enseignantes, aux élèves au service public ?

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU engagent donc chacune et chacun à prendre la mesure des enjeux et appellent les enseignant-es à se mobiliser pour défendre leurs conditions de travail et leurs salaires en se mettant en grève le 22 mars prochain.

Liste d'aptitude direction 2018 - Candidatures validées

BANDERIER Corinne

BEULATON Pascal

BEUNIER Philippe

DOLE Sylvain

FELDER Gaëlle

FRANCOIS MATUSIK Estelle

JANODET Céline

LACROIX Pascale

MARCHAL Edouard

MARY Marie Hélène

MICHAUD Estelle

NIDERLENDER Carla

PERDRIZET Mélanie

PROTAT Valérie

ROY Sandrine

SPRINGINSFELD Karine

VESCOVI Nicolas

VESSAT Carole

